

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 novembre 2021

RELATIF À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION, LA DÉCONCENTRATION
ET PORTANT DIVERSES MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE
LOCALE - (N° 4406)

AMENDEMENT

N ° CL391

présenté par

M. Templier, Mme Jacqueline Maquet, Mme Hérin, M. Fugit, Mme Le Feur, Mme Brulebois,
Mme Melchior, M. Daniel, Mme Toutut-Picard, M. Dombreval, Mme Josso, Mme Bessot Ballot et
M. Mazars

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 65, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.